

dans le désir le plus sincère de contribuer de son possible à y rétablir la Paix générale ; sujet principal des instructions qu'il envoyoit à tous ses Ministres dans les Cours étrangères. Il eut pour réponse « Que l'Impératrice-Reine ne pouvant
» rien faire à cet égard que de concert avec ses
» Alliés , c'étoit à la Cour de *Londres* à se déclarer sur la possibilité qu'elle voyoit à cet
» accommodement : Que pour peu qu'il fût
» acceptable, Sa Majesté Impériale étoit prête
» d'y donner les mains ; & que toute l'Europe
» reconnoîtroit , par la générosité de ses sentimens , combien elle étoit éloignée de vouloir perpétuer la guerre , ainsi qu'on le lui avoit
» imputé plusieurs fois , de la manière la plus
» injuste. » Le Ministre Prussien ayant continué ses conférences avec ceux de la Cour , y reprit sur la fin de Juillet la matière de mettre fin aux troubles présens. Il leur fit des ouvertures de Paix , qu'il assura être relatives à celles qui étoient parvenues au Roi son Maître de la part de la Couronne de France : Et sur ces nouvelles propositions l'Impératrice lui a fait encore répondre :
« Qu'elle étoit fâchée de ne pouvoir les accepter ; que cependant il lui eut été très-agréable
» de profiter des soins que le Roi de Prusse se donnoit par rapport à la Paix ; mais qu'elle lui
» laissoit à considérer si des propositions pouvoient être acceptées , où elle ne trouvoit ni
» pour Elle , ni pour ses Alliés , les avantages
» & les sûretés qu'elle étoit en droit de se promettre , pour compter sur une Paix solide &
» permanente ; qu'ainsi elle étoit contrainte de
» s'en remettre , quoique malgré elle , au sort des armes , & que pour le présent elle se bornoit à maintenir la bonne intelligence avec